

# RÈGLEMENT GRAPHIQUE

## Zone urbaine



Commune  
de Kerien



Réalisation : Guingamp-Paimpol Agglomération, Décembre 2023 ;  
Source : Guingamp-Paimpol Agglomération, Edigéo 2021

Envoyé en préfecture le 19/12/2023  
Reçu en préfecture le 19/12/2023  
Publié le  
ID : 022-20067981-20231217-PLU-AU

- ZONAGE**
- Zone urbaine au titre de l'article R.151-18 du CU
  - Zone à urbaniser au titre de l'article R.151-20 du CU
  - Zone agricole au titre de l'article R.151-22 du CU
  - Zone naturelle au titre de l'article R.151-24 du CU
- PRESCRIPTION**
- TRAME BLEUE**
- Bande de protection des cours d'eau
  - Zone humide protégée au titre de l'article L.151-23 du CU
- TRAME VERTE**
- Espace remarquable du littoral au titre de l'article L.121-23 du CU
  - Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du CU
  - Élément de paysage au titre de l'article L.151-23 du CU
- AMÉNAGEMENT**
- Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L.151-11 du CU
  - Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
  - Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-6 du CU
  - Secteur soumis à un objectif de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du CU
  - Marge de recul
- COMMERCE ET ACTIVITÉ**
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16 du CU
  - Diversité commerciale protégée au titre de l'article L.151-16 du CU
- EMPLACEMENT RÉSERVÉ**
- Emplacement Réserve au titre de l'article L.151-41 du CU

